

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_46

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération :

TRAITEMENT DES ATTIERRISSEMENTS 2024

Cette opération permet de dévégétaliser et de scarifier les atterrissements présents notamment dans les traversées urbaines sur le territoire du SMAH HVA. (Styx HC-HVA-108)

Le coût prévisionnel de ces traitements d'atterrissements est de : **80 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'Agence de l'Eau	40 000 €	50%,
Région Occitanie	16 000 €	20%,
Département de l'Aude	8 000 €	10%,
Autofinancement SMAH	16 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à **l'unanimité des voix**,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**

